

L'an deux mille dix-huit, le vingt-huit juin à dix-neuf heures, le conseil municipal s'est réuni en séance publique sous la présidence de Mr Gérard GOUROVITCH, maire.

Étaient présents : Mmes MONNIER, PERROT, LEGENDRE, DIEUMEGARD, MANASSÉ, , BELABED, JUSSERAND, FAYAT, Mrs GUIBERT, ROBBE, LOPES DUQUE, MARIÉ, HAIMET, DIEUMEGARD, GAILLARD, AUGROS.

Absents : Mr CORCY avec pouvoir à Mme MANASSÉ.

Absents sans pouvoir : Mmes DANSETTE, MARET, DUMAND, KLEMPOUZ, CORÉ-ROUÉ, Mrs KLEMPOUZ, FISCHER, MARTIN, D'ENTRAYGUES.

Secrétaire de séance : Mme MONNIER

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 AVRIL 2018

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du conseil municipal du 26 avril 2018.

MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES (CMJ)

Mr GUIBERT présente le projet de modification du règlement intérieur du CMJ qui tient compte d'un nombre de candidats limité à 10, les jeunes conseillers étant nommés par Mr le Maire pour un mandat qui court du 28 juin 2018 au mois de mars 2020, date de renouvellement du conseil municipal de Saint-Germain-sur-Morin.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la modification du règlement intérieur.

Mr le Maire suspend la séance pour procéder à l'installation du conseil municipal des jeunes.

19H20 arrivée de Mr d'ENTRAYGUES. 19H25 arrivée de Mr KLEMPOUZ

VENTE DE LA MAISON 6 RUE DE LA GARE

Le conseil municipal autorise à l'unanimité Mr le Maire à signer la promesse de vente de la maison 6 rue de la gare avec Mr CACCIATORE pour un montant de 156 000 euros.

ACCUEIL D'UN SERVICE PUBLIC DE VELOS A ASSISTANCE ELECTRIQUE A LONGUE DUREE PROPOSE PAR ILE-DE-FRANCE MOBILITES

Le conseil municipal accepte à l'unanimité d'accueillir sur son territoire un service public de location de vélos à assistance électrique dont le coût sera partagé par le futur exploitant, les usagers et Ile-de-France Mobilités.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Mr GUIBERT présente les propositions de subventions aux associations à l'aide du tableau joint à la note de synthèse.

Mr MARIÉ intervient, il souhaite que le conseil municipal vote à part la subvention proposée pour l'APE. Il s'oppose à cette subvention car cette association participe de moins en moins à la vie associative, elle n'était pas présente à la fête communale du 23 juin, elle ne sera pas présente à la fête de l'école en octobre. Elle n'assiste plus aux réunions scolaires et péri-scolaires.

Mr GUIBERT précise qu'en proposant cette subvention de 150 € il s'agit de faire un geste de bonne volonté envers cette association qui était présente au marché de Noël.

Le conseil municipal refuse d'attribuer la subvention à l'APE mais précise que si l'attitude de l'association évolue et qu'elle s'implique à nouveau dans la vie associative et scolaire communales, ce dossier pourra être réexaminé.

Vote contre l'attribution de la subvention 10, 3 abstentions, 5 pour.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le conseil municipal décide d'attribuer à l'unanimité les subventions suivantes :

AFR 800 €, Association jeunes sapeurs pompiers Couilly/St Germain 150 €, Amicale bouliste 700 €, Amicale des anciens combattants 730 €, APEL des miniloups 400 €, Arrobe 600 € (dont 200 € de subvention exceptionnelle), AAPMA L'EPINOCHÉ 250 €, CAEM les amis de l'école 3600 €, CKSGM 400 €, Club gymnique 1000 €, Comité des fêtes 4500 €, FC COSMO 3500 € (dont 550 € de subvention exceptionnelle pour un stage féminines, FNACA 200 €, Groupement des anciens 800 €, Gymnastique club 300 €, Judo Club 500 €, Jardinons Collectif 50 €, Karaté Do St Germain 1750 €, La Roue Libre 200 €, OAC GREHA 500 €, Souvenir Français 250 € à titre exceptionnel pour le congrès qui s'est déroulé à Quincy Voisins, Star Line country club 450 €, Tir à l'arc 1750 €.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA SAUVEGARDE DE L'ART FRANÇAIS POUR DES TRAVAUX D'ÉTANCHEITE A L'ECOLE

Mme MONNIER rappelle que la Sauvegarde de l'art français intervient sur le patrimoine qui n'est pas classé afin de contribuer à sauver des édifices respectueux d'une histoire architecturale et patrimoniale.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de solliciter une subvention auprès de La Sauvegarde de l'art français pour des travaux de reprise d'étanchéité d'un montant de 15 832,78 € HT.

EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN ACQUISITION PARCELLES B N°827 ET B N°1080

Mr GOUROVITCH expose que la délibération votée le 26 avril sur ce point comportait une erreur matérielle, car la commission de l'agence due par l'acquéreur n'a pas été prise en compte. Le conseil municipal décide d'exercer le droit de préemption urbain pour acquérir les parcelles cadastrées B n°827 de 426 m² chemin des jouvignes et B n°1080 de 1251 m² chemin de la procession pour un prix de vente de 36 900 euros hors frais de notaire et d'abroger la délibération n°37/2018.

Vote pour 18, 2 contre Mme MANASSÉ, Mr CORCY.

APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) DU 15 MARS 2018

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées en date du 15 mars 2018.

REVISION TARIFS RESTAURATION SCOLAIRE ET ACCUEIL DE LOISIRS

Mme BELABED présente la proposition de réévaluation des tarifs qui permettra de réduire le déficit de ces services dont moins de la moitié est payée par les usagers le reste du coût étant supporté par le contribuable de Saint-Germain.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la nouvelle grille tarifaire qui s'appliquera à partir du 1^{er} septembre 2018.

DISPOSITIF ARGENT DE POCHE

Mr GOUROVITCH présente le dispositif argent de poche qui permet aux communes d'embaucher des jeunes de 14 à 18 ans pour des travaux d'intérêt général pour une durée de 5 jours maximum sans dépasser 3 heures par jour pour un revenu maximum de 75 € par semaine.

Il s'agit de permettre à des jeunes de découvrir le monde du travail tout en effectuant des tâches au service du public. Le conseil municipal émet un avis favorable à cette proposition.

POSITIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL FACE AU DEVENIR DE L'INTERCOMMUNALITE

Mr GOUROVITCH rend compte des échanges qu'il a eu avec Mr BALCOU Président du Val d'Europe agglomération puis de la réunion des maires avec la Préfète de Seine et Marne qui est favorable aux grandes intercommunalités.

La dernière réunion du conseil communautaire a été tendue puisque Madame le Maire d'Esbly s'est vue retirer à la majorité ses fonctions de 1^{ère} vice-présidente pour des motifs qui ne concernent pas la qualité de son travail de Vice-Présidente.

Arrivée de Mme KLEMPOUZ à 20H05.

Mr KLEMPOUZ regrette que lors de ces débats l'émotion l'a emporté sur la raison. La Présidente de la Communauté de communes a une forte pression des communes du plateau qui n'acceptent le départ de communes du pays créçois vers le Val d'Europe. Il aurait souhaité une présentation du rapport de l'étude du cabinet STRATORIAL. Des questions restent en suspens : la problématique de la crèche car la compétence petite enfance n'est pas exercée par le Val d'Europe agglomération, les participations au SDIS si le Val d'Europe ne finance pas.

Mr GOUROVITCH rappelle que le rapport du cabinet STRATORIAL répond à ce qui a été demandé à savoir connaître les incidences pour les habitants de St Germain en cas de changement d'intercommunalité. Selon l'étude de STRATORIAL la pression fiscale moyenne sur la taxe foncière serait de l'ordre de -3%.

Mr GAILLARD souhaite que la volonté de la commune s'exprime clairement, le conseil municipal doit décider de son avenir.

Le conseil municipal décide d'engager une procédure pour sortir de la Communauté de communes du Pays Créçois et souhaite son rattachement au Val d'Europe Agglomération.

Vote pour 18, 2 abstentions Mr KLEMPOUZ, Mme LEGENDRE

**ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL
DES ENERGIES DE SEINE ET MARNE (SDESM) POUR L'ACHAT D'ENERGIES, DE
FOURNITURES, DE SERVICES ASSOCIES : GAZ ET ELECTRICITE**

Le conseil municipal autorise à l'unanimité l'adhésion au groupement de commandes du SDESM pour l'achat d'énergie, de fournitures et de services associés du SDESM.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits et ont signé au registre les membres présents.